

FICHE N° 18 (1/2) : LES RESERVES OUVERTES A L'AIR LIBRE

L'aménagement d'une réserve d'eau incendie ouverte à l'air libre permet aux services d'incendie et de secours de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à leurs missions, dans des secteurs où les réseaux d'adduction d'eau sont insuffisamment dimensionnés.

Une réserve incendie ouverte à l'air libre est un bassin artificiel étanche respectant les normes environnementales en vigueur.

Le choix de la conception du bassin (maçonnerie, merlon de terre avec pose de bâches, etc.) doit respecter une seule exigence, l'étanchéité en tout temps de la réserve afin d'assurer sa pérennité dans le temps.



© SDIS 41

Le volume minimal d'une réserve ouverte à l'air libre est de 30 m³. Les volumes supérieurs sont des multiples de 30 jusqu'à 120 m³ et des multiples de 60 au-delà de 120 m³.

A. LES NORMES

<ul style="list-style-type: none"> ➤ RDDECI 41. ➤ NF S 62-240. ➤ NF S 61-240. ➤ NF EN 1074-6. 	Dispositifs d'aspiration: <ul style="list-style-type: none"> ➤ NF S 61-701. ➤ NF S 61-703. ➤ NF S 61-708.
---	--

B. DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES HYDRAULIQUES

Elle dispose d'un moyen de remplissage :

Soit par un collecteur des eaux de pluie ou de ruissellement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un piquage en inox de diamètre 100 ou 150 mm avec une bride de raccordement à la canalisation venant d'un dispositif de décantation des boues. ➤ Le remplissage est alors commandé par un robinet à flotteur de coupure d'alimentation.
Soit par à un réseau d'adduction d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un piquage en inox de diamètre 100 ou 150 mm avec une bride de raccordement à la canalisation. ➤ Le remplissage est alors commandé par un robinet à flotteur de coupure d'alimentation ou par une vanne de barrage munie d'un carré de manœuvre 30 sur 30 mm.
Soit par des citernes mobiles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un demi-raccord d'alimentation symétrique à bourrelet de 100 mm muni d'une grille à grosses mailles et d'un bouchon obturateur avec chaînette.



© SDIS 62

Elle est munie d'un ou plusieurs dispositifs d'aspiration suivant :



Un poteau d'aspiration
voir fiche n° 20



Une colonne fixe d'aspiration
voir fiche n° 21



Un puisard déporté
voir fiche n° 22

© SDIS 41

	Capacité ≤ 120 m ³	120 m ³ < Capacité ≤ 240 m ³	Par tranche de 240 m ³
Nombre de sorties de 100 mm	1	2	2

C. IMPLANTATION

L'implantation de la réserve ouverte à l'air libre devra être réalisée en garantissant l'accès et le fonctionnement en tout temps. Elle devra plus particulièrement respecter les conditions suivantes :

- Etre implantée sur un emplacement desservi **par une aire de stationnement DECI** (Fiche n°10).
- Etre implantée de façon à ce que lors de la mise en aspiration de l'engin de lutte contre l'incendie stationné sur l'aire de stationnement DECI, **la longueur maximale de la ligne de tuyaux d'aspiration ne dépasse pas 8 m.**
- **Un volume de dégagement** doit être respecté à partir de l'axe vertical du demi-raccord de sortie du dispositif hydraulique d'aspiration. **Il est de 0,50 m autour de l'axe et de 2 au-dessus de l'axe vertical** des demi-raccords de sortie.
- Un **périmètre cylindrique de 10 m de rayon et de 10 m de hauteur** ayant pour centre l'intersection entre l'axe vertical du demi-raccord sur le dispositif d'aspiration et le niveau du sol fini, **ne contient pas d'installation électrique supérieure à 20 kV à conducteurs non protégés.**
- Etre implanté **en dehors des zones de dangers de flux thermique et de surpression.**

FICHE N° 18 (2/2) : LES RESERVES OUVERTES A L'AIR LIBRE

D. SIGNALISATION

L'ensemble de la signalisation liée à la DECI est défini par la fiche n° 7.

Une réserve d'eau doit être équipée d'une signalisation réglementaire à savoir :

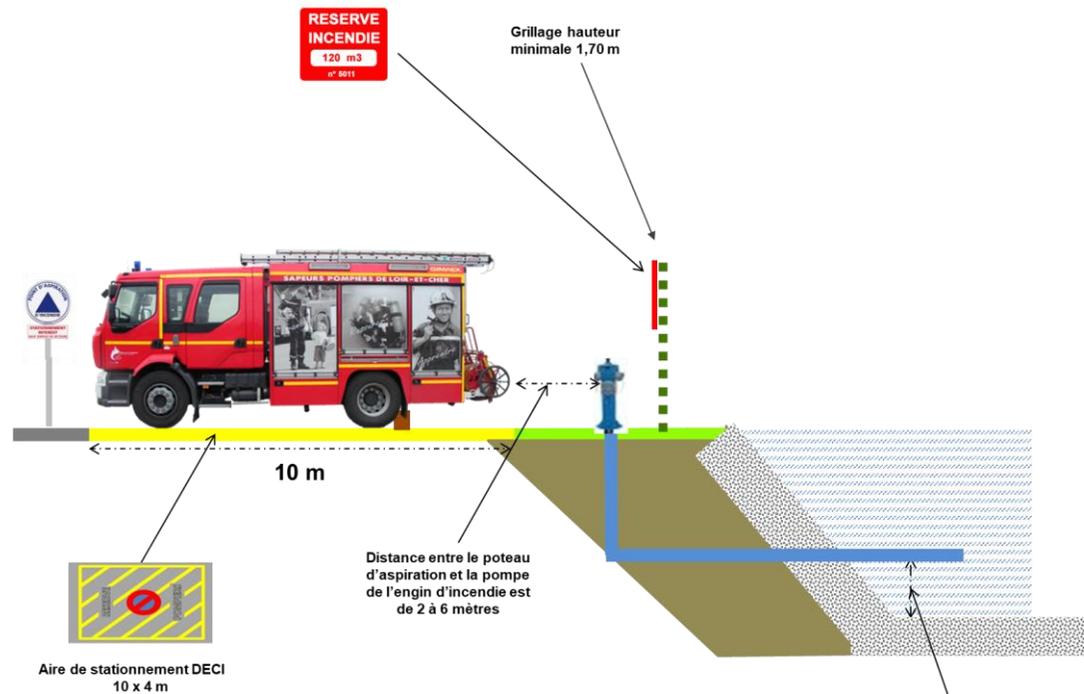


E. PROTECTION

L'ensemble de la protection liée à la DECI est défini par la fiche n° 9.

Les réserves ouvertes à l'air libre **devront obligatoirement être clôturées par un grillage dont la hauteur sera supérieure ou égale à 1.70 m**. L'accès devra être fait au moyen d'un portail doté d'un système d'ouverture et de fermeture facilement manœuvrable à l'aide d'une clé polycoise spécifique aux sapeurs-pompiers.

F. SCHEMA GENERAL DE PRINCIPE



© SDIS 41